

Communiqué de presse

Paris, le 26 mai 2026

Partenariat 2026–2028 entre Force Ouvrière et Agefiph :

Les partenaires sociaux acteurs incontournables pour des entreprises plus inclusives

La Confédération Générale du Travail Force Ouvrière et l'Agefiph ont renouvelé leur convention-cadre nationale pour la période 2026–2028. Ce nouvel accord s'inscrit dans la continuité de plus de quinze années de coopération en faveur de l'accès à l'emploi, du maintien dans l'emploi et de l'inclusion durable des personnes en situation de handicap.

Un partenariat historique, ancré dans les territoires

Engagé dès 2009, ce partenariat constitue aujourd'hui un **pilier du dialogue social sur le handicap**. Il repose sur l'organisation décentralisée et fédéraliste de FO (**+90 référents handicap** au sein des Unions départementales et **20 référents fédéraux, + de 500 militants formés**).

Davantage outillés, les militants accompagnent mieux les situations de handicap en entreprise, notamment en inscrivant pleinement le handicap dans :

- les **négociations collectives**,
- les **politiques de ressources humaines**,
- et les **pratiques syndicales quotidiennes**.

Les organisations syndicales, un levier stratégique pour l'Agefiph

Depuis plusieurs années désormais l'Agefiph a développé une offre pour les acteurs du dialogue social notamment en formant et outillant leurs référents handicap dans leur mission, mais aussi en soutenant des actions internes qui permettent de faire de l'emploi des personnes en situation de handicap une priorité pour ces organisations.

Par ailleurs, l'Agefiph accompagne l'engagement inclusif des entreprises notamment en les incitant à porter des plans d'actions RH handicap structurés qui permettent concrètement à l'entreprise de progresser sur la sensibilisation de son collectif de travail, le recrutement de nouveaux collaborateurs en situation de handicap ou encore la limitation des licenciements pour inaptitude. Les acteurs du dialogue social constituent un relai de l'action de l'Agefiph au sein de l'entreprise et **contribuent à la transformation des pratiques RH** dans les entreprises.

Dans le cadre de leur partenariat, l'Agefiph et FO s'engagent à travailler ensemble à :

- amplifier la coopération inter-secteurs et la prise en compte du handicap comme un sujet transverse à l'ensemble des activités syndicales ;
- informer et sensibiliser les responsables des structures FO et les militants ;

- renforcer la formation des militants, en leur donnant les outils adaptés et en les accompagnant pour réussir leurs missions liées à leur mandat syndical relatif au handicap (pour rappel 566 militants) ont été formés sur la période 2023 / 2025 (soit 1601 journées de formation) ;
- communiquer sur les actions menées par la Mission Handicap Confédérale et sur les revendications portées par Force Ouvrière sur toutes les questions liées au Handicap dans l'emploi ;
- consolider, élargir et animer le réseau des Référents Handicap Force Ouvrière.

Pour Frédéric Souillot, Secrétaire général de FO : « *Le partenariat avec l'Agefiph illustre notre volonté d'inscrire le handicap au cœur du dialogue social. C'est une démarche de terrain, portée par les militants, au service des salariés et de la justice sociale.* »

Christian Ploton, Président de l'Agefiph, ajoute : « *avec FO, nous poursuivons un objectif commun : faire du handicap un levier de transformation concrète dans les entreprises et dans les territoires. L'Agefiph compte renforcer dans les mois à venir le développement de ses partenariats avec les organisations syndicales pour inscrire pleinement le handicap dans le dialogue social et contribuer ainsi à créer un monde du travail plus inclusif. L'Agefiph va ainsi pouvoir agir plus en amont dans les entreprises, notamment sur la prévention de la désinsertion professionnelle.* »

À propos de Force Ouvrière

Force Ouvrière (FO) est une confédération syndicale libre et indépendante, fondée en 1947. Présente dans tous les secteurs d'activité, elle s'appuie sur un maillage de **plus de 100 unions départementales et 21 fédérations nationales**, défendant les droits et intérêts des salariés dans le respect du principe de liberté syndicale.

A propos de l'Agefiph

L'Agefiph a pour raison d'être le développement de l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur privé. Elle finance des aides et des services pour les personnes demandeurs d'emploi, salariés ou travailleurs indépendants pour compenser les conséquences du handicap, accompagne les entreprises et les organismes de formation dans leur engagement inclusif en appuyant le développement de plans d'actions handicap structurés, forme et outille les référents handicap. Elle contribue également à la politique publique de l'emploi et du handicap : financement et pilotage des Cap emploi et les plateformes emploi accompagné, production d'études et de données via son Observatoire emploi et handicap, soutien à l'innovation. **Chaque année, l'Agefiph accompagne ainsi près de 3 000 entreprises, dont environ 1 000 dans la mise en œuvre d'un plan d'action handicap, verse près de 60 000 aides et prestations aux personnes, et soutient une quarantaine de projets innovants.**

Plus d'informations sur www.agefiph.fr / suivez l'Agefiph sur X [@Agefiph](https://twitter.com/agefiph)

Contacts presse :

- **Force Ouvrière – Mission Handicap Confédérale**
Laure Beyret : lbeyret@force-ouvriere.fr – Tél. : 06 19 55 84 07
- **Agefiph – Direction de la communication**
Ghislain Cristofolletti / Email : G-Cristofolletti@agefiph.asso.fr / 06 21 65 41 96